



Appel à rassemblement contre la loi « sécurité globale » Pour la liberté d'information et de manifestation ! Contre une loi liberticide !

Ce texte contient de nombreuses atteintes au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits comme l'a dénoncé la défenseure des droits dans son avis publié le 5 novembre.

La liberté de la presse est également dans le viseur avec la création d'un nouveau délit qui empêche la diffusion d'images d'agent.es de police ou de gendarmerie. Or, le caractère public des « forces de sécurité » et le nécessaire contrôle démocratique de celles-ci ne sont pas compatibles avec cette grave atteinte à la liberté d'informer.

Nos organisations s'opposent à la loi dite de « sécurité globale ». Parmi les nombreuses propositions dangereuses de ce texte, trois articles vont limiter la liberté de manifester et d'informer dans des proportions injustifiables :

L'article 21 concerne les caméras portables qui équiperont toutes les patrouilles de police et de gendarmerie. Cela permettra l'**analyse automatique des images**, et donc la **reconnaissance faciale des manifestants**.

L'article 22 autorise la **surveillance par drones**. Une telle surveillance entrainerait une capacité de **surveillance généralisée de l'espace public**, ne laissant plus aucune place au respect du droit à la vie privée et ne pouvant avoir qu'un **effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation**.

L'article 24 vise à **empêcher à la population et aux journalistes de diffuser des images du visage de fonctionnaire de police** ou de gendarmerie. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le **sentiment d'impunité des policiers violents** et, ainsi, de **multiplier les violences commises illégalement contre les manifestants**.

Enfin, lors des discussions sur la **loi de programmation de la recherche (LPPR)** s'est glissé un article punissant l'occupation des campus universitaires de peines allant jusqu'à 3 ans de prison et 45000 € d'amende ! Le gouvernement remet en cause les libertés syndicales et le principe même de la liberté d'expression sur les campus.

Bien que le gouvernement ait délibérément maintenu ces débats parlementaires en pleine période de confinement, nous refusons d'être bâillonnés.

Attachés aux libertés fondamentales d'informer et de manifester, nous appelons les salariés et l'ensemble de la population à s'organiser et à se rassembler le samedi 28 novembre dans tout le département de la Manche* !

à Cherbourg à 15h00 à la Mairie

à Avranches à 15h00 place de la Mairie

*se munir de l'attestation dérogatoire de manifestation qui sera déclarée – respecter les gestes barrières